

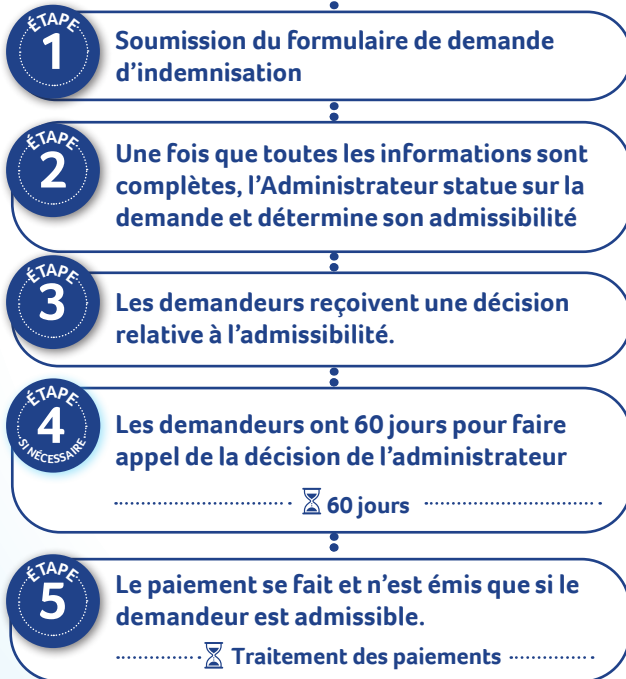
QUE SE PASSE-T-IL LORSQUE vous soumettez une demande d'indemnisation ?

Cette infographie illustre ce qu'il advient d'une demande d'indemnisation individuelle une fois qu'elle a été soumise à l'Administrateur.

Ce processus ne concerne que les formulaires de demande d'indemnisation individuelle et n'inclut pas les demandes d'indemnisation soumises par les conseils de bande, les formulaires de demande d'indemnisation des représentants (par exemple succession ou mineurs) ou les préjudices déterminés.

Le processus de demande d'indemnisation est une procédure légale qui fixe des délais pour chaque étape qui doit se dérouler dans un nombre minimum de jours, afin que les demandeurs aient suffisamment de temps pour répondre et fournir les informations requises. Si vous recevez une lettre avec un délai, veuillez à noter les actions que vous devez entreprendre et la date à laquelle vous devez le faire.

Calendrier de la procédure de demande d'indemnisation



Pour plus d'informations sur la procédure d'appel, visitez le site firstnationsdrinkingwater.ca/fr ou appelez le 1-833-252-4220.

Calendrier incluant les demandes d'informations supplémentaires et les appels

